



Cinq cent et unième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle du GYM A21, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 20 août 2025, à 19 h 30.

**PRÉSENCES**

DANVILLE  
HAM-SUD  
SAINT-ADRIEN  
SAINT-CAMILLE  
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR  
VAL-DES-SOURCES  
VAL-DES-SOURCES  
WOTTON  
Directeur général et greffier-trésorier  
Adjointe administrative à la direction  
Chargée de projet en communication

Mme Martine Satre  
M. Serge Bernier  
M. Pierre Therrien  
M. Philippe Pagé  
M. René Perreault  
M. Hugues Grimard  
M. Jean Roy, représentant  
M. Jocelyn Dion  
M. Frédéric Marcotte  
Mme Isabelle Pellerin  
Mme Stacy Olivier

**ABSENCE**

Directeur de l'aménagement du territoire

M. Philippe LeBel

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

---

**MOT D'OUVERTURE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue du préfet, M. Hugues Grimard.

**2025-08-12467**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**PROCÈS-VERBAL**

**2025-08-12468**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025**

Aucun suivi.

## **COMITÉS**

### **COMITÉ ADMINISTRATIF**

#### **2025-08-12469**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 JUIN 2025**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 11 juin 2025, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 11 juin 2025 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2025-08-12470**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 JUILLET 2025**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 9 juillet 2025, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 9 juillet 2025 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### **COMITÉ DIRECTEUR FRR VOLET 3 - INNOVATION**

Aucun sujet.

### **COMITÉ DIRECTEUR DU GYM A21**

Aucun sujet.

### **COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Aucun sujet.

### **INVITÉ**

Aucun invité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PRÉSENCE ET INSCRIPTION OBLIGATOIRE - 45 MINUTES)**

Trois (3) citoyens sont présents dans la salle et aucun citoyen en ligne.

Mme Maryse Pednault de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, revient sur son questionnement de la dernière séance, concernant les conditions gagnantes et le comité consultatif sur la transition énergétique. Le directeur général et greffier-trésorier clarifie le rôle du comité consultatif sur la transition énergétique et celui du conseil.

M. Richard Pellerin de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, demande s'il est prévu pendant les élections que les citoyens soient informés des impacts de l'implantation d'éoliennes. Le préfet mentionne qu'il n'y a pas de projet pour le moment, Hydro-Québec n'a pas encore effectué d'appel d'offres pour les éoliennes, donc il n'est pas possible de savoir où elles seront situées et quels seront les nouveaux critères. Afin de répondre à un autre questionnement de M. Pellerin, il est spécifié que la répartition des sommes générées par des projets énergétiques n'est pas encore définie. La régie en est à ses premières rencontres de création.



## **SUIVI DES ACTIVITÉS ET DES DOSSIERS**

### **CALENDRIER DES ACTIVITÉS – AOÛT ET SEPTEMBRE 2025**

Le calendrier des activités pour les mois d'août et septembre 2025 est remis aux membres du conseil pour information, de même que le calendrier complet pour l'année.

### **CORRESPONDANCE**

#### **DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet.

#### **À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

### **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

#### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

Aucun sujet.

#### **ROUTE VERTE**

Aucun sujet.

#### **LOISIRS**

Aucun sujet.

### **TOURISME ET CULTURE**

#### **TOURISME**

Aucun sujet.

#### **CULTURE**

##### **2025-08-12471**

##### **EDC 2025-27-01-01 APPEL À PROJETS *INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025***

CONSIDÉRANT la confirmation de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2025-2027 obtenue le 13 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la *Politique de développement culturel 2018-2026* de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 jusqu'en 2026;

CONSIDÉRANT que l'appel à projets *Initiatives en développement culturel* a été lancé par la MRC des Sources du 19 juin au 18 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté le groupe conseil culture pour procéder à l'analyse des projets déposés et à l'émission de recommandations quant aux projets à soutenir;

CONSIDÉRANT que les projets déposés devaient répondre à au moins un des objectifs spécifiques de la *Politique de développement culturel 2018-2026* et avoir des impacts sur au moins une municipalité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'importance d'arrimer les enjeux et objectifs spécifiques de la *Politique de développement culturel 2018-2026* aux projets soumis dans le cadre du présent appel à projets;

CONSIDÉRANT la somme réservée de 21 000 \$ par la MRC à l'Entente de développement culturel pour la réalisation d'un appel à projets visant le soutien aux initiatives en développement culturel;

CONSIDÉRANT la réception de onze projets pour un montant total de financement demandé de 70 366 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources finance les projets suivants dans le cadre de l'appel à projets *Initiatives en développement culturel 2025* :

- Célébration culturelle, RAVIR	5 212,50 \$
- École Buissonnière : Un terrain de jeu pour la créativité, la culture et la curiosité, Collectif pour la communauté de Saint-Adrien	4 600,00 \$
- Ateliers Les mains dans les couleurs, Kaléi	6 765,00 \$
- L'Atelier des regards, P'tit Bonheur de Saint-Camille	2 327,50 \$
- Second Regard, La Source d'Arts	2 095,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>21 000,00 \$</b>

QUE les promoteurs sélectionnés doivent exécuter leur projet et déposer leur reddition de comptes avant le 31 mars 2026;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer des protocoles d'entente avec les organismes financés définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-08-12472**

**EDC 2025-27-06-01 MOULIN À TALENTS 2025**

CONSIDÉRANT la confirmation de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2025-2027, obtenue le 13 mars 2025;

CONSIDÉRANT que l'objectif 6 de l'Entente de développement culturel susmentionnée est de *Soutenir la relève artistique de la MRC des Sources* et vise à *Permettre aux artistes de la relève de la MRC des Sources d'acquérir leurs premières expériences professionnelles*;

CONSIDÉRANT que la Politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 à 2026;

CONSIDÉRANT que l'axe 2 de la Politique de développement culturel de la MRC des Sources est la *Citoyenneté culturelle*, dont les enjeux associés sont *l'Apport du citoyen à la culture, l'Éveil des jeunes à la culture et la Rencontre du citoyen*, et que deux des objectifs spécifiques sont de *Valoriser la pratique culturelle amateur et Développer l'intérêt et la participation des citoyens à la culture*;

CONSIDÉRANT que le projet *EDC 2025-27-06-01 Moulin à talents 2025*, présenté par La Meunerie de St-Adrien, répond parfaitement aux orientations, enjeux et objectifs cités de la Politique de développement culturel de la MRC des Sources et concorde avec l'objectif 6 de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Meunerie de St-Adrien d'un montant de 6 649,33 \$ pour un projet d'un coût total de 8 311,67 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
et appuyé par le conseiller M. Jean Roy

ET RÉSOLU,



QUE la MRC des Sources accepte le projet *EDC 2025-27-06-01 Moulin à talents 2025*, présenté par La Meunerie de St-Adrien, pour un montant maximum de 6 649,33 \$, correspondant à 80 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe de l'Entente de développement culturel 2025-2027;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 324,66 \$) lors de l'adoption du projet;
- 50 % (3 324,67 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-08-12473**

**EDC 2025-27-07-01 ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DANS LES RÉSIDENCES DE PERSONNES ÂGÉES DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la confirmation de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2025-2027, obtenue le 13 mars 2025;

CONSIDÉRANT que l'objectif 7 de l'Entente de développement culturel susmentionnée est de *Bonifier l'offre culturelle destinée aux personnes âgées* et que l'action 7.1 vise à *Réaliser annuellement 15 activités culturelles et artistiques dans les résidences de personnes âgées de la MRC des Sources en partenariat avec Culture aux aînés*;

CONSIDÉRANT que la Politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 à 2026;

CONSIDÉRANT que l'axe 2 de la Politique de développement culturel de la MRC des Sources est la Citoyenneté culturelle, dont un des enjeux associés est *l'Apport du citoyen à la culture* et qu'un des objectifs spécifiques est de *Développer l'intérêt et la participation des citoyens à la culture*;

CONSIDÉRANT que le projet *EDC 2025-27-07-01 Activités culturelles et artistiques dans les résidences de personnes âgées de la MRC des Sources*, présenté par Culture aux Aînés, répond parfaitement aux orientations, enjeux et objectifs cités de la Politique de développement culturel de la MRC des Sources et concorde avec l'objectif 7 de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Culture aux Aînés d'un montant de 11 111 \$ pour un projet d'un coût total de 13 889 \$ pour la réalisation de l'action 7.1 en 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte le projet *EDC 2025-27-07-01 Activités culturelles et artistiques dans les résidences de personnes âgées de la MRC des Sources*, présenté par Culture aux Aînés, pour un montant maximum de 11 111,00 \$, correspondant à 80 % du montant total du projet pour l'année 2025, montant pris à même l'enveloppe de l'Entente de développement culturel 2025-2027;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 555,50 \$) lors de l'adoption du projet;
- 50 % (5 555,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-08-12474**

**EDC 2025-27-07-02 ÉVÉNEMENT ANNUEL PROMOUVANT LE VIEILLISSEMENT EN SANTÉ ET LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS CULTURELLES**

CONSIDÉRANT la confirmation de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2025-2027, obtenue le 13 mars 2025;

CONSIDÉRANT que l'objectif 7 de l'Entente de développement culturel susmentionnée est de *Bonifier l'offre culturelle destinée aux personnes âgées* et que l'action 7.2 vise à *Bonifier et cocréer un tout nouveau concept pour organiser trois événements artistiques et culturelles en collaboration avec la Table de concertation des aînés de la MRC des Sources pour réduire l'isolement social et favoriser le bien-être des aînés*;

CONSIDÉRANT que la Politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 à 2026;

CONSIDÉRANT que l'axe 2 de la Politique de développement culturel de la MRC des Sources est la Citoyenneté culturelle, dont un des enjeux associés est l'*Apport du citoyen à la culture* et qu'un des objectifs spécifiques est de *Développer l'intérêt et la participation des citoyens à la culture*;

CONSIDÉRANT que le projet *EDC 2025-27-07-02 Événement annuel promouvant le vieillissement en santé et la pratique d'activités culturelles*, présenté par Culture aux Aînés en collaboration avec la Table de concertation des aînés de la MRC des Sources, répond parfaitement aux orientations, enjeux et objectifs cités de la Politique de développement culturel de la MRC des Sources et concorde avec l'objectif 7 de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Culture aux Aînés d'un montant de 2 506 \$ pour un projet d'un coût total de 3 133,00 \$ pour la réalisation de l'action 7.2 en 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte le projet *EDC 2025-27-07-01 Événement annuel promouvant le vieillissement en santé et la pratique d'activités culturelles*, présenté par Culture aux Aînés en collaboration avec la Table de concertation des aînés de la MRC des Sources, pour un montant maximum de 2 506,00 \$, correspondant à 80 % du montant total du projet pour l'année 2025, montant pris à même l'enveloppe de l'Entente de développement culturel 2025-2027;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 253,00 \$) lors de l'adoption du projet;
- 50 % (1 253,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

Aucun sujet.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

Aucun sujet.



## **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRARÉGIONAL**

Aucun sujet.

## **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Aucun sujet.

## **FONDS VITALISATION**

Aucun sujet.

## **TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

**2025-08-12475**

### **AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET PILOTE STI – PLATEFORME TECHNOLOGIQUE ESTRIENNE DE GESTION DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ, DANS LE CADRE DE L'ESD TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF 2024 -2028**

CONSIDÉRANT que l'Entente sectorielle de développement (ESD) en transport collectif et actif en Estrie 2024-2028 prévoit le soutien à des projets structurants visant l'amélioration de l'offre de services et de la coordination régionale;

CONSIDÉRANT que le projet pilote intitulé « *Projet d'implantation d'une plateforme technologique estrienne de gestion du transport collectif et adapté* » (ci-après « projet STI ») vise la mise en œuvre d'un outil technologique de gestion centralisée permettant de regrouper, coordonner et optimiser l'offre de services de transport collectif régulier, de transport adapté et de transport alternatif sur l'ensemble du territoire estrien;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une volonté régionale d'améliorer la complémentarité interterritoriale, de soutenir une meilleure planification des déplacements, d'harmoniser les systèmes de réservation, de collecte de données et de suivi de la performance, et de répondre aux besoins croissants en mobilité des populations, notamment en zones rurales et semi-urbaines;

CONSIDÉRANT que le projet STI s'échelonnera sur une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT que le financement du projet provient de deux sources de financement, soit de la subvention de l'entente sectorielle de développement en transport collectif et actif en Estrie ainsi que des contributions locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le dépôt du projet intitulé « *Projet pilote d'implantation d'une plateforme technologique estrienne de gestion du transport collectif et adapté* » dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement – Transport collectif et actif 2024-2028.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Sources, tout document nécessaire à la concrétisation du dépôt du projet, incluant les lettres d'appui, formulaires, protocoles ou ententes de partenariat, et à représenter la MRC des Sources dans toute démarche administrative ou stratégique en lien avec ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

Aucun sujet.

### **DOSSIERS AMÉNAGEMENT**

**2025-08-12476**

### **OCTROI DE MANDAT DE DIAGNOSTIC EN HABITATION SUR LES TERRITOIRES DES MRC DES SOURCES ET DE COATICOOK**

CONSIDÉRANT l'adoption de la stratégie en habitation de la MRC des Sources le 19 juin 2024;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-12243 par laquelle la MRC des Sources était promoteur du projet en habitation pour le territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et la MRC de Coaticook souhaitent acquérir une compréhension fine des dynamiques résidentielles sur leur territoire et disposer d'outils stratégiques pour accompagner son évolution au cours des deux prochaines décennies;

CONSIDÉRANT que ce projet est piloté par la MRC de Coaticook, en collaboration avec la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de Rayside Labossière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte l'octroi du mandat de diagnostic en habitation sur les territoires des MRC des Sources et de Coaticook à Rayside Labossière, pour un montant total de 107 754,57 \$ incluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise à payer 50 % de la facture, en utilisant les sommes prévues au chantier en habitation.

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général de la MRC de Coaticook à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité.

### **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

Aucun sujet.

### **ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucun sujet.

### **HABITATION**

#### **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Aucun sujet.

#### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Aucun sujet.



## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Aucun sujet.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**

Aucun sujet.

## **ENVIRONNEMENT**

### **SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)**

#### **2025-08-12477**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2025 est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2025-08-12478**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2025 AU 31 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE les comptes ci-dessous sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à les payer :

numéros 202500000 à 202500001 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil  
pour un total de 6 351,10 \$.

Adoptée à l'unanimité.

### **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

Aucun sujet.

## **EAU**

Aucun sujet.

## **RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

**ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

**MRC FINANCES**

**MRC**

**2025-08-12479**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
et appuyé par le conseiller M. Jean Roy

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2025 est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-08-12480**

**Liste des chèques du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 juillet 2025**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE les comptes ci-dessous sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à les payer :

numéros 202500412 à 202500579 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil  
pour un total de 913 715,68 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**MRC ADMINISTRATION**

**2025-08-12481**

**REVENU QUÉBEC – SERVICES CLICÉQR ENTREPRISES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ ET D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite utiliser les services électroniques offerts par le gouvernement du Québec, notamment ClicSÉQR;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une mise à jour des personnes autorisées auprès de Revenu Québec pour les services ClicSÉQR Entreprises;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner un représentant autorisé et un responsable des services électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,



QUE le conseil de la MRC des Sources nomme le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, comme représentant pour la MRC des Sources et qu'il soit autorisé à signer, au nom de la MRC des Sources, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le conseil de la MRC des Sources nomme l'adjointe à la comptabilité, Mme Jo-Ann Courtemanche, comme responsable des services électroniques pour la MRC des Sources et qu'elle soit autorisée à mettre à jour et créer les accès pour le personnel concerné.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-08-12482**

**DIRECTIVE PARTICULIÈRE PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS DANS LESQUELLES LA MRC DES SOURCES ENTEND UTILISER UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS**

CONSIDÉRANT que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux, ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONSIDÉRANT que pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la MRC des Sources doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER la directive particulière précisant la nature des situations dans lesquelles la MRC des Sources entend utiliser une autre langue que le français.

DE PUBLIER cette directive sur le site Internet de la MRC des Sources.

DE TRANSMETTRE cette directive au ministère de la Langue française.

Adoptée à l'unanimité.

**VARIA**

Aucun sujet.

**2025-08-12483**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et greffier-trésorier